

Ville du Grand-Saconnex



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du
24 avril 2023**

20h00-23h59 : Séance publique

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2023**
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
 - 3.1. Communications
 - 3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal
- 4. Rapports des Commissions et des délégués**
 - 4.1. Rapport de la commission Culture, sports, loisirs du 14 mars 2023
 - 4.2. Rapport d'information du groupe de travail Plan directeur communal sur le traitement des préavis suite à l'enquête technique
 - 4.3. Rapport d'information du délégué du Conseil municipal au Centre de loisirs et de rencontres du Grand-Saconnex
- 5. Projets de délibérations**
 - 5.1. Participation à la création d'une fondation de droit privé et approbation de ses statuts, en lien avec la création du Musée de la bande dessinée
- 6. Propositions du Conseil administratif**
- 7. Route des Nations et grands travaux**
- 8. Motions**
 - 8.1. Motion du PS pour des achats publics durables
- 9. Résolutions**
 - 9.1. Résolution du GAG pour des incitations et conditions financièrement respectables pour les particuliers ayant décidé d'investir écologiquement dans la production d'énergie solaire et l'installation de pompes à chaleur
- 10. Questions des Conseillers municipaux**
- 11. Propositions des Conseillers municipaux**
 - 11.1. Approbation du calendrier des séances du 2^e semestre 2023
 - 11.2. Autres propositions

12. Communications et divers

- 12.1. Agenda
- 12.2. Autres communications / Remarques
- 12.3.

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE-STUDER (VERTS) – Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) – Claude BAECHLER, Vice-président (GAG) – Gérard BISE (VERTS) – Francisco BRADLEY (VERTS) – Alessia CAVALIERI (PDC) – Raymond CHABRY (PLR) – Jean-Claude CUDRE (PLR) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Peta GIROD, Présidente (PDC) – Patrick HULLIGER (INDÉPENDANT) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET (INDÉPENDANTE) – Corinne MONNIER (GAG) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Eric PORTIER (GAG) – Antonio PRIETO (VERTS) – Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Carla RUTA (SOC) – Yann SIMETH, Secrétaire (SOC) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER (PLR) – Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR) – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) – Valérie VONLANTHEN (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif
M. Michel POMATTO, Conseiller administratif
Mme Laura ANDRES, Procès-verbaliste

Sont excusés :

M. Saïd BOUCHARB (INDÉPENDANT)

La Présidente ouvre la séance publique à 20h00 et accueille le public.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2023

M. EYA NCHAMA signale une erreur dans les présences du 20 mars, car il était absent.

Le procès-verbal ainsi modifié est approuvé par 23 oui, 0 non et 2 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations :

- Inauguration de Watches and Wonders à Palexpo
- Visite de l'aéroport de Genève et rencontre avec André Schneider, directeur général de Genève Aéroport
- AG du Centre de loisirs et de rencontres
- AG du BC Swing

Courriers

M. SIMETH donne lecture du courrier de remerciements de M. Schneider (*annexe 1*).

La Présidente indique que le bureau donnera réponse à ce courrier.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Communications

Communications de M. POMATTO

M. POMATTO excuse sa collègue, Madame le Maire, pour son absence de ce soir. Il présente à sa place le nouvel employé communal M. Leo Stritt, engagé au service des parcs. Ensuite il annonce l'installation d'une BoxUp au parc Sarasin (*annexe 2*) dont il explique le fonctionnement : cette boîte fonctionnant à l'énergie solaire permet de mettre des jeux et accessoires sportifs à disposition du public dans le parc. Il y a, entre autres, du matériel pour le ping-pong, le beach-volley, le football, le discgolf, la pétanque, etc. Ces objets sont à disposition gratuitement ; après inscription, les utilisateurs prennent le matériel puis le rendent au bout de 3 heures et envoient une photo des objets dans la boîte *via* une application. Cela permet de savoir qui a emprunté quoi, et qui a rendu ou non le matériel. Plusieurs boîtes se trouvent déjà dans le canton, notamment à Bellevue.

Par ailleurs M. POMATTO dit qu'une séance a été organisée avec l'hospice général du Grand-Saconnex, en présence du Conseiller d'Etat M. Thierry Apothéloz, pour faire un bilan du programme pilote visant à aider la réinsertion professionnelle des quinquagénaires. Ce programme a mis en place une série d'encadrements et d'activités permettant à des personnes de trouver des stages et des formations. Du côté des participants, le bilan est plutôt positif et l'idée est de continuer sur cette lancée et mettre en place un processus similaire dans d'autres communes, car le soutien et l'aide de proximité sont importants pour ces gens.

Communications de M. JIMAJA

M. JIMAJA ajoute, par rapport aux BoxUps, que celles-ci s'inscrivent dans une démarche de mutualisation : tout le monde a chez soi des objets utilisés ponctuellement qu'il serait possible de mutualiser, dans le cadre du développement durable. Il annonce ensuite qu'une consultation publique sur le PDCom aura lieu du 3 mai au 2 juin, avec une séance d'information publique le 3 mai à 19h00 à la salle des Délices. Une exposition est également prévue sur la révision du PDCom à la Maison des projets durant cette période. Concernant le secteur Susette, différents ateliers auront lieu pour discuter de l'avenir de la zone. Les deux premiers ateliers ont été fixés aux 13 mai et 1^{er} juin, et les détails de ceux-ci seront publiés prochainement sur le site internet de la commune et sur les réseaux sociaux.

Au sujet du PLQ Carantec, M. JIMAJA annonce le vernissage de l'exposition à la Maison des projets le 9 mai à 17h30, en présence de M. Antonio Hodgers et des autorités du Grand-Saconnex. Cette exposition restera ouverte jusqu'au 15 juillet. En ce qui concerne le lancement de la procédure d'opposition, la date n'est pas encore connue mais elle se situera sûrement autour du 1^{er} juin. En ce qui concerne le secteur Jonc-Attenville, une séance d'information publique aux riverains concernés par les travaux sera organisée en mai. Pour le chemin Taverney, au vu des nouvelles pratiques d'aménagement de l'espace public induites par l'urgence climatique et du changement de temporalité des projets, les coûts calculés et les autorisations délivrées des aménagements sont obsolètes. Ce projet

sera donc étudié parallèlement au projet de requalification de l'axe Sarasin-Terroux, et passera en commission.

3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

La Présidente rappelle que tous les procès-verbaux des séances plénières sont à disposition du public sur le site internet de la commune. Par ailleurs, les réponses aux questions et propositions de la séance de mars 2023 se trouvent sur CMNet, et sont à disposition du public (*annexes 3 et 4*).

Mme MAMIN-TISSOT n'est pas tout à fait satisfaite par la réponse donnée à sa motion sur les abris antiatomiques, car il lui manque des informations sur le taux de couverture des abris de la protection civile en cas de catastrophe, notamment si les équipements à disposition sont suffisants pour garantir un abri à toutes les personnes présentes sur la commune.

4. Rapports des Commissions et des délégués

4.1 Rapport de la commission Culture, sports, loisirs du 14 mars 2023

M. SIMETH donne lecture du rapport, et remercie ses collègues pour l'avoir complété, car il était absent en fin de séance.

La Présidente ouvre la discussion.

M. CUDRE note que le budget pour le projet de la HEAD est prévu à l'équilibre et il demande les coûts de transformation pour que l'Ancienne Poste devienne utilisable.

M. POMATTO répond que CHF 20'000.- ont été investis pour lancer le projet, et que l'adaptation des locaux sera proposée dans le budget de l'année prochaine à hauteur d'environ CHF 50'000-60'000.-. Il ajoute que les CHF 20'000.- comprennent également l'étude, le prototypage, etc. L'équilibre est visé à long terme, mais les estimations présentées en commission donnent un déficit d'environ CHF 5'000-6'000.- pour la première année, et un équilibre atteint au bout d'une à deux années, si les cours sont pleins. Il est toujours possible d'adapter légèrement le prix des cours pour ajuster selon les besoins.

M. BAECHLER n'est pas sûr si ces locaux ont déjà été dédiés à ce type d'activité de manière pérenne. Il demande par ailleurs comment vont être réparties les responsabilités d'engagement des personnes, qui va être responsable des salaires, des frais collatéraux, etc. Par ailleurs, si cela n'est pas dédié particulièrement à la population du Grand-Saconnex, cela veut dire que la commune va à nouveau mettre à disposition une surface pour la population environnante, à des prix étonnamment élevés, selon lui.

M. POMATTO rappelle que ces chiffres ont déjà été présentés en commission, et c'est également la charge des commissaires de les relayer à leurs groupes respectifs. Les montants évoqués sont plutôt habituels pour ce type de cours. Il ne s'agit pas d'offrir une activité gratuite, mais payante avec l'idée qu'elle finisse par tourner. Ces locaux sont le point de départ, mais il est possible qu'avec le développement de Carantec et la création du centre culturel, ces cours seront déplacés ; la pérennité des lieux est toujours quelque chose à mettre en parallèle. Lorsque la HEAD et le collectif microsillons sont venus les visiter, ils leur convenaient car ils sont grands et ils ont une dimension industrielle qui correspond à ce type de cours et ateliers. Par rapport au personnel, il ne s'agira pas de personnel communal mais de prestataires engagés en CDD. Cela peut être un lancement

pour des jeunes ayant fini la HEAD et se destinant à l'enseignement. Il ne croit pas qu'on aura des personnes pour 30 ans, mais plutôt de jeunes créateurs dans le cadre de leur parcours professionnel. Les tarifs proposés sont ceux appliqués par la HEAD pour ce type de service.

M. BAECHLER demande le contrat de CDD a été accepté.

M. POMATTO rappelle que le projet a été présenté à la commission mais que le recrutement n'a pas commencé. Ce processus se fera à travers la HEAD, qui a plus d'expérience à ce sujet. En attendant, il souhaitait présenter ce projet étape par étape afin d'obtenir l'aval de la commission avant de continuer et de passer aux éventuels engagements.

M. BAECHLER aimerait savoir le montant exact des engagements financiers demandés. M. POMATTO lui explique que l'on est encore dans le cadre des lignes budgétaires déjà votées.

Mme MONNIER demande si les dépenses pour le lancement ont changé depuis la séance de commission, car il lui semble qu'un autre montant avait été évoqué (CHF 97'000).

M. POMATTO confirme ce montant.

M. EYA NCHAMA trouve important de souligner le fait que, à travers ce projet, on crée un point focal culturel au Grand-Saconnex, ce qui est inhabituel. Cela permettrait à des gens extérieurs à la commune d'y venir pour assister aux cours, et rendre plus attractive l'offre culturelle.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met au vote le rapport. **Celui-ci est approuvé par 16 oui, 8 non, 1 abstention.**

4.2 Rapport d'information du groupe de travail Plan directeur communal sur le traitement des préavis suite à l'enquête technique

M. JIMAJA donne lecture de son rapport.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme PERROTIN DURET a le souvenir que la zone villa ouest incluait Vernier et Meyrin et demande s'il s'agit d'un oubli. Elle aimerait savoir à partir de quand les conséquences pour les propriétaires de villas en zone ouest seront applicables.

M. JIMAJA confirme que la commune de Meyrin aurait également dû être mentionnée. Concernant la deuxième question, au Grand-Saconnex le choix a été fait d'intégrer les propriétaires au processus, c'est pourquoi le plan directeur n'est pas parti sur les modifications de grandes zones, et le grand guide tiendra également compte de leur avis. Le Conseil administratif a choisi de respecter l'égalité de traitement et éviter que les propriétaires y perdent en raison de choix macro. Il faut déjà que le plan directeur soit déjà approuvé pour pouvoir avancer, car la notion de plan-guide est intégrée au plan directeur.

4.3 Rapport d'information du délégué du Conseil municipal au Centre de loisirs et de rencontres du Grand-Saconnex

M. SIMETH donne lecture de son rapport. Il ajoute que l'assemblée générale s'est déroulée dans une très bonne ambiance familiale.

Il n'y a pas de prise de parole.

5. Délibérations

5.1 Participation à la création d'une fondation de droit privé et approbation de ses statuts, en lien avec la création du Musée de la bande dessinée

La Présidente fait voter l'entrée en matière. Celle-ci est approuvée par 23 oui, 2 non, 0 abstentions.

La Présidente rappelle la tenue d'une séance double conjointe des commissions Finances et Culture, sports, loisirs le 15 novembre 2022 sur ce sujet. Elle espère que tous ses collègues ont pu consulter le PV de cette séance.

M. POMATTO refait l'historique des séances de commissions et de Toutes commissions réunies déjà tenues sur le projet de Musée de la bande dessinée. Le but est de créer une fondation de droit privé, composée des membres fondateurs le Canton, l'Association pour la création du Musée de la bande dessinée, et la commune du Grand-Saconnex puisque la Villa Sarasin a été plébiscitée comme lieu. Le travail sur ces statuts a été revu par l'avocat juriste de l'Etat, de même que par Me Reich pour la commune. Après quelques remarques, ces statuts ont été présentés en commission Culture, sports, loisirs, et les questions posées à cette occasion ont trouvé réponse à la séance suivante, lorsque c'était possible. La mouture actuelle de ces statuts a été validée et acceptée par tous les partenaires de la Fondation. Ce que M. POMATTO demande aujourd'hui est le droit de faire partie de cette fondation de droit privé, car le Conseil municipal doit se prononcer dans ces cas-là. Il ne s'agit donc pas de la validation des statuts, mais du droit de les signer et entrer ainsi dans la Fondation. Le texte a déjà été présenté aux deux organes qui le valideront : l'AFC (Administration fiscale cantonale) et l'ASFIP (Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance). L'ASFIP a apporté un ajout à l'art. 4 (Buts), par rapport à la version présentée en commission, pour être en conformité avec le Code civil, art. 86a, al.3 : « Lorsque le membre fondateur est une personne morale, ce droit s'éteint au plus tard 20 ans après la constitution de la Fondation. »

M. POMATTO explique que le but de créer une fondation est de pouvoir gérer et obtenir des subventions et fonds d'autres fondations et mécènes. Il note que les statuts ne précisent pas le lieu de création du musée, car il est possible de le changer dans 10-15 ans, d'ajouter une annexe, etc. Cependant la réalité est que le Grand-Saconnex est invité à faire partie de la Fondation car la Villa Sarasin est le lieu préféré pour réaliser le projet.

La Présidente ouvre la discussion.

M. CUDRE se dit choqué par le fait que la délibération ne mentionne pas le fait que la Villa Sarasin appartient à la commune du Grand-Saconnex. M. POMATTO propose de modifier l'exposé des motifs en ce sens. Mme MAMIN-TISSOT note également une coquille à corriger.

M. EYA NCHAMA a un commentaire concernant les statuts ; il tient à souligner le fait que les Fondations sont les entités les plus sérieuses du Code civil, comparées aux associations par exemple.

La parole n'étant plus demandée, M. BAECHLER donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL

sur proposition du Conseil administratif

décide

par, 15 « oui », 6 « non » et 4 abstentions,

1. *De créer une fondation de droit privé sous le nom de Fondation du Musée de la bande-dessinée (FMBD) ayant pour but de contribuer au soutien et au développement, à l'accès, à la diffusion et la pérennité de la culture de la bande dessinée sous toutes ses formes, tels que l'illustration, le dessin de presse ou le dessin animé, en particulier en participant à la création et à l'exploitation d'un musée dans le canton de Genève.*
2. *De fixer l'entrée en vigueur des statuts au lendemain de l'approbation par les différents partenaires.*

Pause de 21h02 à 21h09.

6. Propositions du Conseil administratif

M. POMATTO annonce que la commission Equipements publics, qui devait se tenir le 3 mai, sera reportée autour du 15 mai. En effet, concernant les interclasses, le délai de commande des fenêtres et d'autres matériaux était relativement long. Après avoir consulté le SAFCO par rapport à la possibilité de demander la clause d'urgence pour effectuer les travaux avant la rentrée scolaire, celui-ci a répondu que dans des cas comme celui-là il refuserait probablement la clause d'urgence. On n'aurait donc pas pu faire les commandes de matériel avant la fin du délai référendaire, ce qui repousse donc le projet à 2024. Deux autres sujets seront présentés le 15 mai, soit les monoblocs de ventilation obsolètes du bassin de natation, et un projet de réfection des parquets des restaurants scolaires de la Ferme Sarasin.

M. JIMAJA revient sur la motion du 12 septembre 2022 demandant la création d'un fonds dédié au climat. Compte tenu des différents appels reçus en Mairie sur cette demande, il propose que le Conseil municipal décide de la commission à laquelle on peut affecter cet objet car le travail en interne arrive à bout touchant. Il propose la commission Environnement.

Mme MICHAUD ANSERMET pense qu'il faut l'affecter à la commission des Finances s'il s'agit de créer un fonds.

M. JIMAJA précise qu'il faut d'abord étudier la pertinence des pistes proposées. On ne votera pas un montant dans un premier temps. M. BAECHLER pense que dans ce cas-là, cela peut effectivement être confié à la commission Environnement.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de confier le sujet à la commission Environnement, agriculture, énergie.

7. Route des Nations et grands travaux

Route des Nations

M. JIMAJA annonce la pose des tuyaux de GeniLac qui durera jusqu'en mai. Aucune nuisance sonore ou vibration perceptible n'est attendue, et il invite les citoyens à le signaler dans le cas contraire. Le coffre de la chaussée devrait être réalisé à la suite de la pose des tubes, soit de fin mars à juin 2023. Des bruits et vibrations, générés par les rouleaux compactant le remblai sont possibles au cours de cette phase. Ensuite aura lieu la pose des enrobés et les marquages entre juin et juillet 2023. Par ailleurs les aménagements extérieurs sont bientôt terminés sur le secteur Appia et le chemin Riole 2 est en fonction le long de la sortie du tunnel.

Au carrefour APPIA, la fermeture du carrefour pour la pose des enrobés définitifs est survenue dans la deuxième moitié du mois d'avril. Au carrefour Colovrex, l'adaptation des arrêts de bus est en cours de réalisation depuis aujourd'hui, avec le rehaussement des bordures pour les personnes à mobilité réduite. Sur la Route des Nations elle-même, le basculement en étape 7 s'est terminé le vendredi 31 mars 2023, et le rabotage de la structure côté Jura est en cours. Suivront la reprise des enrobés sur avril puis le basculement du trafic côté Lac pour début mai 2023.

Tram Nations-Grand-Saconnex (TNGS)

M. JIMAJA explique que dans le cadre du chantier du tram, dix planches de bétons seront réalisées sur le parking de la place de Carantec. Les travaux ont commencé le jeudi 13 avril et ont duré moins de temps que prévu, mais il faut encore compter 28 jours de séchage. Ces planches serviront entre autres à vérifier la résistance technique, l'entretien et le confort d'utilisation.

8. Motions

8.1 Motion du PS pour des achats publics durables

Mme EDELENBOS donne lecture de la motion.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme MAMIN-TISSOT demande plus de précisions sur la manière dont se déroule cette sorte d'audit, sa durée, son financement, etc.

Mme EDELENBOS répond que l'ONG a déjà envoyé à la commune une correspondance avec un questionnaire auquel le Grand-Saconnex peut répondre sans forcément utiliser du personnel additionnel.

M. JIMAJA confirme que l'administration a bel et bien reçu le questionnaire et allait le traiter. Il rappelle que chaque demande de ce type se traduit par la mobilisation de ressources internes. Il ne veut pas dire par là qu'il s'agit d'une mauvaise idée, mais il rappelle que le CA fait déjà un certain nombre de choses pour respecter la LMP.

Mme PERROTIN DURET souhaite connaître le coût pour la commune des paperasseries à remplir.

Mme EDELENBOS répète qu'il ne s'agit que d'un questionnaire à remplir, elle ne pense pas que cela demande beaucoup d'investissements pour la commune.

M. STEINER déclare que la motion lui semble être une fausse bonne idée car elle créera une « usine à gaz » administrative qui va coûter de l'argent en mettant le personnel communal sur la brèche pour s'occuper de ce projet inutile. La commune fait déjà beaucoup d'efforts et a déjà une responsabilité de durabilité, encadrée par les règles vertueuses que nous avons en Suisse. Ce système de *ranking* que l'on veut mettre en place lui rappelle celui du gouvernement chinois.

Mme MICHAUD ANSERMET ne pense pas que cette motion soit nécessaire. Le CA a reçu un questionnaire, il faut juste lui laisser le temps d'y répondre.

M. EYA NCHAMA rétorque qu'au contraire de ce que M. STEINER a affirmé, nous sommes dans un pays de liberté d'expression, d'agir, de conscience, etc. Les Conseillers municipaux sont libres et peuvent faire des propositions ; en Chine, ils seraient obligés d'obéir au Conseil administratif, alors qu'ici personne ne va être puni pour avoir fait une proposition.

Mme MAMIN-TISSOT aimerait savoir, au-delà des ressources nécessaires à l'enquête, quel est l'objectif que l'on recherche à travers elle. Elle a lu le rapport du *rating* 2019, avec d'excellents résultats pour la plupart des communes genevoises et romandes ; il n'y a pas de raison pour laquelle le Grand-Saconnex serait moins bon que les autres. La commune est à l'Agenda 21 depuis 2007, a reçu plusieurs fois le label Gold cité de l'énergie, fait des appels d'offres publics et suit la LMP ; Mme MAMIN-TISSOT estime que la commune répond déjà aux critères lorsqu'elle fait ses achats, et accorde 0.7% de son budget à la solidarité internationale. Compte tenu de ces faits, elle se demande si le but de participer au *rating* est juste d'obtenir un label supplémentaire, et si cela est vraiment nécessaire.

M. SIMETH objecte que, malgré tout ce qui a été fait ces dernières années, il est difficile de se situer par rapport aux autres communes et il pense que cela pourrait être intéressant. Par rapport aux coûts, il rappelle que les employés communaux sont déjà payés par la commune, qu'ils ont des cahiers des charges et que ce type de projet fait partie de leur travail ; il ne s'agit pas de faire des heures supplémentaires pour remplir le questionnaire mais simplement de leur confier cette tâche comme n'importe quelle autre dans ce type d'administration.

M. JIMAJA se dit un peu surpris par certains propos. Le questionnaire a été reçu et un service allait se charger de l'étudier de toute façon. De plus, sur le site de Solidar Suisse, il est bien précisé que l'objectif du *rating* est de « sensibiliser et motiver les communes à améliorer leurs pratiques d'achats. » Depuis l'époque déjà où il siégeait en tant que Conseiller municipal jusqu'à aujourd'hui, le CM a toujours demandé au CA de respecter ces règles-là, même en termes de sous-enchères et de dumping salarial des sous-traitants. Parfois il est plus opportun de le faire à travers des propositions et non pas des motions, car on enfonce un peu des portes ouvertes.

M. VEIGA LÖFFEL rappelle que l'on vote sur une motion, donc d'une intention d'enclencher un processus, cela n'est pas pour autant gravé dans le marbre. Si l'on découvre que cela représente une « usine à gaz », le CA peut toujours revenir vers le CM avec des explications.

Mme EDELENBOS rappelle que ce *rating* existe depuis 2011 et que la commune du Grand-Saconnex n'y a jamais participé, raison pour laquelle son groupe a pensé à cette motion pour encourager le Conseil administratif à y répondre cette année.

M. BISE n'a pas d'objections vis-à-vis de cette motion, qui contribue à augmenter la crédibilité de la commune dans ce domaine-là.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente fait voter la motion. **Celle-ci est approuvée par 12 oui, 9 non, 4 abstentions.**

9. Résolutions

9.1 Résolution du GAG pour des incitations et conditions financièrement respectables pour les particuliers ayant décidé d'investir écologiquement dans la production d'énergie solaire et l'installation de pompes à chaleur

M. BAECHLER lit la résolution.

La Présidente fait voter l'entrée en matière, qui est acceptée par 23 oui, 1 non, 1 abstention.

M. BISE s'insurge qu'on puisse prétendre que les SIG sont des profiteurs qui pompent de l'argent à leurs clients. Les SIG c'est une régie publique mais qui doit fonctionner comme une entreprise, donc qui doit s'assurer d'un bon bilan économique, avec le management adéquat dans le contexte politico-économique actuel. S'il devait y avoir de gros problème financier de trésorerie par exemple, comme régie publique subventionnée par le canton, ce serait bien en partie avec nos impôts que le sauvetage serait fait. Le surplus d'électricité produit par le photovoltaïque privé est bel et bien rémunéré, de manière correcte selon lui. D'autre part il s'agit là d'un revenu comme un autre donc qui doit être fiscalisé comme tel.

Mme RUTA s'est sentie interpellée, en tant que propriétaire, en lisant le texte de la résolution, car l'installation de panneaux et de pompe à chaleur est d'actualité chez elle. Toutefois elle se dit sceptique, sachant que tous ces frais de travaux sont déductibles, n'ont pas d'ingérence sur la valeur locative, et donnent lieu à des subventions. Si l'on veut encore déduire des impôts ces subventions, c'est vouloir le beurre et l'argent du beurre. Elle votera donc contre la résolution.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente fait voter la résolution. **Celle-ci est refusée par 9 oui, 15 non, 1 abstention.**

10. Questions des Conseillers municipaux

M. PORTIER revient sur la question des tests sur le parking de Carantec. Beaucoup d'habitants lui ont relayé avoir été surpris par ces prototypes. On a creusé 40 cm, mis une bordure en granit de 33x8 cm, etc. et même si ce n'est pas la commune qui paie, il lui semble que c'est gaspiller les deniers publics de mettre des bordures de granit que l'on va enlever dans peu de temps. Il demande si l'on n'aurait pas pu faire cela de manière plus économique. De plus, à l'ancien carrefour Herz, que l'on vient de mettre en service après travaux, on casse aujourd'hui au marteau-piqueur ce qui vient d'être fait. Il aimerait savoir s'il n'était vraiment pas possible de prévoir des bordures hautes à l'avance.

M. JIMAJA répond que ces travaux d'adaptation pour PMR n'étaient pas prévus au départ, raison pour laquelle ils sont faits maintenant. Concernant la place de Carantec, ces tests servent à essayer les options de bétonnage pour accompagner le tram, afin de choisir le béton qui résistera le mieux aux conditions climatiques, d'utilisation, etc. C'est une chance de pouvoir faire ces tests car toutes les lignes de trams n'ont pas bénéficié de ce genre d'accompagnement, de même que les tests effectués via la pépinière urbaine au parc Rigot pour choisir les arbres les mieux adaptés.

M. PORTIER est particulièrement choqué par les bordures en granit, qui pourraient être faites en béton. Il ne comprend pas pourquoi on va casser une montagne pour faire des bordures que l'on cassera à nouveau dans deux ans. Sur ce point, il pense que les habitants ont raison, les bordures en granit sont du gaspillage.

M. BAECHLER a noté que sur le site de la commune, les différentes rubriques du "guichet virtuel" du site communal sont blanches depuis un certain temps.

Mme ANDRIS BEAUBRUN a eu l'occasion de voir la BoxUp inaugurée au parc Sarasin et trouve l'idée très bien. Elle aimerait savoir si le SATPE compte en installer dans d'autres parcs.

Mme MAMIN-TISSOT signale que le moteur de recherche CMNet ne fonctionne pas non plus.

M. SINTADO demande, dans le contexte de la débâcle de Crédit Suisse, si la commune a des obligations ou des comptes chez cette banque.

11. Propositions des Conseillers municipaux

11.1 Approbation du calendrier des séances du 2e semestre 2023

La Présidente présente le calendrier (*annexe 5*). Il n'y a pas de remarques.

Le calendrier est approuvé par 24 oui, 0 non, 1 abstention.

11.2 Autres propositions

Mme AMMANE-STUDER propose d'étudier la possibilité de collaborer avec la fondation IPT (Intégration pour tous) qui existe en Suisse depuis de nombreuses années et accompagne le placement en formation ou en apprentissage des jeunes déscolarisés et des femmes au foyer qui ne bénéficient pas du chômage ou de l'AI. Meyrin, Vernier et Genève collaborent déjà avec cette fondation. Deuxièmement, au vu des informations du téléjournal de la veille sur l'augmentation des cas de discriminations raciales en Suisse, elle propose l'organisation d'une journée ou d'une fête autour de la multiculturalité, avec par exemple des échanges, des stands, un repas canadien, etc.

M. BAECHLER dit qu'il y a toujours un besoin de bénévoles pour les associations communales, et il propose en conséquence que le site de la commune liste les besoins en bénévolat des différentes associations communales afin que les personnes puissent facilement se proposer/s'inscrire. Ensuite il a relevé que les places de parking devant les commerces du chemin Edouard-Sarasin sont souvent prises durant les festivités de Palexpo, et les commerces en souffrent. Il propose donc que ces places soient temporairement limitées à 30 minutes durant les grandes manifestations de Palexpo, afin que les clients des commerces puissent toujours y accéder. Enfin il propose de signer une convention avec l'OCAN, comme l'ont fait Lancy et Chêne-Bourg, afin de bénéficier de versements de fonds comme prévoit une modification du règlement de la conservation de la végétation arborée, adoptée par le Conseil d'Etat il y a 3 ans.

M. JIMAJA indique qu'un projet est en cours d'étude afin de s'inspirer de ce qu'a fait Lancy pour l'adapter. Lorsque le projet sera mûr, il passera en commission.

12. Communications et divers

12.1 Agenda

La Présidente annonce que le Marché authentique de Saconnay a lieu chaque vendredi désormais, mais le marché principal sera toujours le 1^{er} vendredi du mois, avec des thèmes, des animations, l'ouverture complète de la buvette, des stands de crêpes, etc. Les autres vendredis ce sera un marché ordinaire. Les prochains marchés à thème auront lieu le 5 mai et le 1^{er} juin.

12.2 Autres communications / Remarques

M. JIMAJA aimerait expliquer que la commune a peu d'influence sur les tiers qui organisent des manifestations à Palexpo ; le CA ne peut donc pas toujours assurer des invitations à ces événements pour lui-même ou pour le bureau du Conseil municipal. Par ailleurs il tient à souligner le fait que le BC Swing est une association qui fonctionne très bien avec le bénévolat, avec des membres qui s'impliquent énormément et des bénévoles qui font un travail fabuleux. On pense souvent que les jeunes ne sont pas dynamiques et ne veulent pas s'impliquer, mais ce n'est pas vrai, tout dépend de la manière. Si l'on veut impliquer la population sur un projet, elle nous suit volontiers, mais sur la durée c'est plus difficile car les gens ont beaucoup de choses dans leur vie. L'idée d'une bourse aux bénévoles est bonne.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance publique à 22h05.

Le Secrétaire

Yann Simeth

La Présidente

Peta Girod